

<http://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article499>

# C'ETAIT IL Y A CENT ANS, OU PRESQUE.

- Revue N°46 -

Date de mise en ligne : vendredi 26 mars 2010

---

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

---

Nous avons fêté le passage à l'an 2000 dans la nuit du 31 décembre 1999. Le changement de siècle n'a eu lieu que le 1er janvier 2001. Il y a plus de cent ans, les Argonnais ont fêté le passage entre le XIXème et le XXème siècle, le 1er janvier 1901. Quelques articles du journal *Â« La Revue de la Marne Â»*, dans son numéro du 30 décembre 1900, évoquent ce qui a dû être une vraie fête malgré les mésaventures de quelques Ménéhildiens.

### **Le premier concerne les écoles :**

*Â« Sur la proposition de Mr. L'Inspecteur d'Académie, Mr. Le Préfet a accordé un jour de congé, fixé au 2 janvier, aux écoles primaires de tout ordre du département de la Marne. En conséquence, les classes vaqueront du lundi 31 décembre (1900) après 4 h du soir au vendredi 4 janvier (1901) à 8 h du matin. Les maîtres et les maîtresses qui, à l'occasion du 1er janvier, se rendraient dans les familles pourront, avec l'autorisation spéciale de leur inspection primaire, cesser leur classe le lundi à 3 h du soir. Â»*

On en déduira que les enfants n'avaient pas de vacances de Noël et que ce jour de congé exceptionnel fixé au mercredi se situait entre le mardi 1er janvier et le jeudi 3 janvier, le jeudi étant alors le jour de repos hebdomadaire.



### **Le deuxième article est intitulé : Â« La formule des vœux. Â»**

*Â« Dira-t-on Â«bon siècleÂ» ou Â«bonne annéeÂ» le 1er janvier prochain ? Cette question est discutée actuellement un peu dans tous les milieux. Du moment qu'on ait la bonne fortune, difficile à avoir 2 fois dans sa vie d'assister à l'éclosion du siècle. Il semble bien que l'on doive en profiter pour employer une formule moins banale que celle des autres années. Donc, pour être commencement du siècle, il faudra dire : je vous souhaite un bon siècle. Â»*

Mais ce changement de siècle ne fut pas heureux pour tout le monde, preuve cet article du même jour :

*Â« La gendarmerie a arrêté, en vertu d'une contrainte par corps, Marie Marguerite G., journalière à Sainte-Ménéhould, qui avait été condamnée à 25F d'amende pour vente et colportage de poissons en temps prohibé et qui avait oublié de payer les 25F au trésor. Â»* Reste à savoir ce qu'est le temps prohibé. Peut-être dans les mois chauds, sorte de chaîne du froid de l'époque ? Mais Marie Marguerite n'aura certainement pas fait un bon réveillon !...

Un autre Ménéhildien fera, lui, un réveillon en solitaire :

*Â« Le même jour, le gendarme a également conduit à l'hôtel des haricots le nommé Louis Charles D., journalier, qui avait aussi négligé de solder une amende de 20F que lui avait infligé le tribunal correctionnel pour coups et blessures. Â»*

Précisons que la prison, surnommée *Â« hôtel des haricots Â»*, car le haricot était peut-être la nourriture principale de cet établissement, se trouvait juste derrière l'Hôtel de ville. Un réveillon en prison, avec une assiette de haricots pour quelques francs non payés, c'est vraiment bête surtout pour un changement de siècle.

## C'ETAIT IL Y A CENT ANS, OU PRESQUE.

---

### **Que serions-nous sans eux ?**

Notre association ne sollicite aucune subvention. Elle ne vit que par le bénévolat de ses membres et par le soutien des annonceurs :

**Bouquinerie de l'Argonne** à Hans. **Cousin**, chauffagiste à Moiremont.

**Le Cheval Rouge**, restaurant, **Crédit Agricole**, **Garage Crochet**, **Optique Péridon**,

**Electro-ménager Labare**, tous de Sainte-Ménéhould.

Et bien sûr, **le magasin Shopi de Sainte-Ménéhould qui finance la couverture de la revue.**

Ils nous soutiennent financièrement, réservez-leur vos achats.